

## LE MOT DU MAIRE



### Intercommunalité

La réforme de l'organisation territoriale issue de la loi « NOTRe » prescrit la réduction du nombre de communautés de communes ainsi que le transfert obligatoire de la compétence « eau potable » aux groupements de communes.

Le projet présenté par le Préfet à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale fusionne la communauté de communes La Haute Savoie reuse avec celle du Pays sous Vosgien au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Si ce scénario se réalise il se traduira immédiatement ou à terme par des hausses conséquentes de taux et de tarifs pour nos habitants (*et corrélativement par des baisses pour ceux du Pays sous Vosgien*) en raison de taux fiscaux et de tarifs très inférieurs à la Haute Savoie à ceux du Pays sous Vosgien et à ceux du Syndicat des eaux : taxe d'habitation 9.54% à la CCHS et 16.11% à la CCPSV, taxe sur le foncier bâti 0% à la

CCHS et 8.47% à la CCPSV, redevance d'eau potable 0.75 € par m<sup>3</sup> à

Lepuix 1.56 € au Syndicat des eaux, redevance d'assainissement 1.63 € par m<sup>3</sup> à la CCHS et 3.95 € à la CCPSV... Ainsi l'année 2016 sera celle de négociations où le Président de la Haute Savoie devra peser afin de trouver des accords sur la mise en place des pactes financiers et fiscaux visant, dans le respect de la législation, à atténuer et à lisser dans le temps les hausses inévitables de taux et de tarifs notamment par la sectorisation de l'assainissement, le lissage sur 12 ans du rapprochement des taux fiscaux et des tarifs de l'eau potable...

### Incivilités

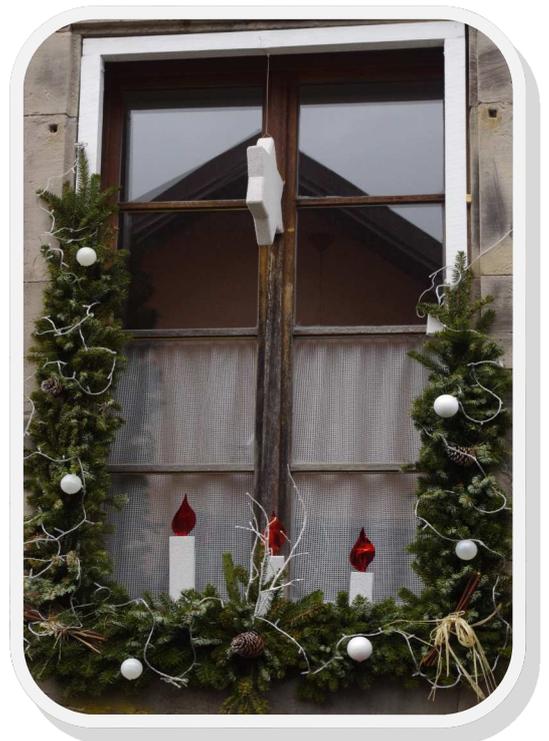
Force m'est de constater que les dépôts sauvages et illégaux d'ordures ménagères notamment aux éco-points ne régressent pas malgré les mises en garde réitérées, les panneaux d'interdiction et des procès-verbaux de contravention.

Puisque la sensibilisation reste pour certains sans effet, il ne reste, pour lutter contre ces comportements délictueux, que la répression.

A grand regret je prévois d'installer une caméra de surveillance à l'éco-point de la Fonderie ce qui permettra d'identifier les contrevenants et de les sanctionner d'une amende pouvant atteindre 1 500 €.

*Chères concitoyennes et chers concitoyens je vous adresse au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux de bonheur pour la nouvelle année.*

*Daniel ROTH - Maire de Lepuix.*



## CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2015

13 conseillers sur 14 étaient présents autour de Monsieur le Maire pour cette dernière réunion de l'année. Le conseiller absent avait donné procuration de vote.

### **Point n° 1 : Autorisations budgétaires**

Il s'agit d'un rituel de fin d'année : l'assemblée a autorisé Monsieur le maire à engager des dépenses d'investissements jusqu'au vote du prochain budget 2016 dans la limite de 25 % des crédits d'investissement votés en 2015.

### **Point n° 2 : Suppression du CCAS**

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que l'article 79 de la Loi n° 2015-991 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRé) supprime l'obligation pour les communes de moins de 1500 habitants de disposer d'un CCAS.

Il est précisé qu'une commune qui a dissous son CCAS en exerce ensuite directement les attributions. Les dépenses et recettes émises au titre de l'action sociale sont donc imputées directement sur le budget principal ; cette solution évite la confection annuelle d'un budget, d'un compte administratif et d'un compte de gestion spécifiques pour quelques opérations à comptabiliser.

Considérant que le budget du CCAS est peu actif,

Considérant que la section d'investissement n'enregistre aucune écriture comptable,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2015.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le Conseil Municipal exercera directement cette compétence assisté d'un comité consultatif qui sera créé prochainement.

Le budget du CCAS (résultat de clôture notamment) sera transféré dans celui de la commune.

### **Point n° 3 : Transfert de la compétence Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat à la communauté de communes La Haute Savoureuse**

La Communauté de Communes La Haute Savoureuse et la Commune de Giromagny ont été lauréates au mois d'avril dernier de l'Appel à Manifestation d'Intérêt 'Centres-Bourgs' et finalisent actuellement une Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, avec pour objectif une signature avec l'ANAH pour la fin du mois de décembre.

L'habitat est le principal axe du projet de la convention. Cela concerne notamment l'amélioration de la performance thermique des logements, la mise en œuvre de travaux parfois lourds permettant aux ménages concernés de sortir de conditions indignes d'habitat et la réhabilitation du patrimoine bâti de la commune pour mettre en valeur son identité.

Dans la continuité de cette démarche, la Communauté de Communes la Haute Savoureuse et la Commune de Giromagny, ayant la volonté de mettre en œuvre un véritable projet global, ont souhaité mettre en place de nombreuses mesures d'accompagnement afin de « bonifier » l'OPAH, de profiter du contexte donné par l'appel à manifestation et de mener un projet ambitieux sur plusieurs thématiques (requalification d'espaces publics, déplacements, architecture...).

Les enjeux de la prise de compétence « Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat » : le lancement, dès le printemps 2016, du programme de revitalisation du centre bourg attendu par la population et la signature de la convention, souhaitée pour la fin du mois de décembre 2015, constitueront une étape extrêmement importante dans la vie de notre Communauté de communes et nous engagera, pour les six années à venir, dans des projets ambitieux et d'envergure nécessaires à l'amélioration du cadre de vie des populations, à la dynamisation de l'économie du bassin de vie, à l'amélioration attendue de l'image, au renforcement de l'attractivité de notre territoire.

La motivation pour la prise de la compétence Habitat par la Communauté de Communes provient du souhait de mettre en place, à très court terme, les actions et aides prévues par la Convention d'OPAH, cela afin de pouvoir enclencher une dynamique dès le printemps 2016.

Dans cet objectif, le planning prévisionnel de la CCHS est le suivant :

Décembre 2015 : signature de la convention avec l'ANAH

Janvier 2016 : lancement d'un appel d'offre pour la mission de suivi animation de l'OPAH

Mars-avril 2016 : démarrage du suivi-animation avec l'opérateur retenu ; traitement des premiers dossiers, lancement des différentes études prévues dans le cadre de la Convention.

---

Le transfert de compétence sera donc l'opportunité d'engager la mise en place du programme de revitalisation dans les meilleurs délais afin d'engager des projets concrets de court terme, voire de très court terme et une vision de l'avenir de notre territoire déjà engagée auprès de la population.

La communication a été lancée auprès des habitants (affiches, communiqués de presse, entretiens avec le chargé de projet Centre-bourg) et de nombreux propriétaires ont d'ores et déjà fait part de leurs attentes vis-à-vis de l'OPAH.

Enfin, un grand nombre de partenaires ont été mobilisés dans le cadre du travail de la convention, à savoir l'ANAH, l'Etat, le Département, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, l'Agence Foncière Interdépartementale du Doubs, la Caisse des Dépôts et Consignations... Des objectifs ont été partagés, une dynamique a été lancée et des engagements ont été pris pour le lancement d'actions concrètes et visibles dès le début d'année 2016.

La prise de la compétence OPAH par la communauté de communes La Haute Savoureuse est donc d'une importance capitale pour la poursuite du projet de revitalisation du centre-bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert à la communauté de communes La Haute Savoureuse de la compétence « Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) » à intégrer dans le groupe de compétences optionnelles « Politique du logement et du cadre de vie » des statuts de la communauté de communes.

#### Point n° 4 : Recrutement et rémunération des agents recenseurs

Le prochain recensement de la population aura lieu du 21 janvier au 20 février 2016 et son organisation relève de la responsabilité du maire. A cet effet, l'INSEE accorde à la collectivité une participation financière de 2.463,00 euros pour 2016 qui sera utilisée pour rémunérer (salaire brut et charges sociales) les personnels affectés au recensement des logements et habitants.

Il convient de procéder au recrutement des agents recenseurs selon les modalités suivantes :

- création de 3 emplois temporaires d'agents recenseurs vacataires ;
- rémunération brute par agent recenseur : 630,00 €

Les crédits correspondants aux mesures évoquées seront inscrits au budget 2016.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE la création de 3 postes d'agents recenseurs afin d'assurer les opérations du prochain recensement de la population 2016,

Chaque agent recenseur percevra la somme de 630 € (brut) pour effectuer le recensement de la population. La rémunération de l'agent recenseur sera versée au terme des opérations de recensement.

La commune s'acquittera pour chacun de ces agents des charges sociales selon la réglementation en vigueur.

#### Point n° 5 : Promotion d'un adjoint technique

Un agent actuellement adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe peut bénéficier d'une promotion et être nommé adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe. Le conseil municipal décide de le nommer dans son nouveau grade à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### Point n° 6 : Programme des coupes de bois 2016.

Selon les conseils de l'ONF, le conseil approuve à l'unanimité la mise en vente sur pied et en bloc de bois dans les parcelles de la forêt communale n° 42, n° 43, n° 44, n° 45, n° 46, n° 47, n° 3 et n° 4.

#### Point n° 7 : Tarifs de l'eau 2016

Les tarifs de l'eau pour 2016 ont été approuvés.

Ils sont les suivants :

EAU PRIX HORS TAXE	0.750 €
REDEVANCE POUR POLLUTION	0.290 €
REDEVANCE POUR PRELEVEMENT EAU	0.199 €
PRIX DE L'EAU TTC PAR M3	1.239 €

Le montant annuel d'abonnement au compteur est quant à lui fixé à 18,00 €.

**Point n° 8 : Demande de subventions pour le financement des travaux d'investissement 2016**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que parmi les travaux à réaliser en 2016 figurent des aménagements de sécurité et de voirie sur la RD 465 (tranche 2), impasse de la Fonderie et chemin de la Scierie : pose de trottoirs, création chemin piétonnier.

La sécurité des piétons notamment dans ces secteurs impose de réaliser rapidement ces travaux qui permettraient aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Pour bénéficier de subventions pour aider à la réalisation de ces travaux d'un montant estimé à 79.000,00 € TTC, les demandes doivent être faites pour le début de l'année prochaine. Il est donc proposer de faire 2 demandes de subventions pour aider au financement de ces travaux :

26.350, 00 € sont demandés à l'Etat au titre de la DETR,

26.350,00 € sont demandés au Sénateur, au titre de la réserve parlementaire.

**Point 9 : Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale**

Le projet présenté lors de la réunion de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 12 octobre 2015 prévoit la fusion de la communauté de communes La Haute Savoureuse avec celle du Pays sous Vosgien.

Après en avoir débattu le conseil municipal,

-considérant que ce projet fusionne les deux communautés de communes les plus pauvres et donc les plus fragiles du Département aux perspectives de développement extrêmement réduites.

-considérant que le critère « d'accroissement de la solidarité financière » prévu par le législateur n'est pas respecté.

-considérant qu'il existe d'autres possibilités de recomposition de l'intercommunalité dans le Département.

A l'unanimité, émet un avis défavorable à ce projet de fusion, et demande à Monsieur le Préfet de proposer un autre Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui consistera à fusionner La Haute Savoureuse, le Pays sous Vosgien et le Tilleul Bourbeuse, ce qui créera une communauté forte de 23 524 habitants et homogène, car composée de communes rurales et péri-urbaines.

La solidarité entre territoires s'en trouverait renforcée et la réduction du nombre de syndicats intercommunaux favorisée.

**Point 10 : Délégation du conseil municipal au maire**

Afin de simplifier et d'accélérer les procédures de demandes de subventions, en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lui déléguer pour la durée du mandat : **les demandes à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions sans limite de montant.**

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide pour la durée du présent mandat en complément des délégations confiées par délibération n° 18 du 29 mars 2014 de confier à Monsieur le Maire la délégation suivante : **les demandes à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions sans limite de montant.** (article L2122-22, 26°)

**Point n° 11 : Attribution d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école élémentaire**

Monsieur le Maire informe Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux d'une demande de subvention émanant de l'école élémentaire.

Toute l'école doit participer au prochain spectacle Jeunesse Musicale de France (JMF) à Belfort.

Pour financer les entrées au spectacle ainsi que le transport à Belfort, il est demandé à la commune une somme de 500 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser la somme de 500,00 € à la coopérative de l'école élémentaire pour aider au financement de cette sortie.



**CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2015**

Le soleil brillait et il faisait même chaud cette année pour un 11 novembre et ce beau temps fit une jolie cérémonie.

Compte rendu de cette manifestation en images :



De nombreuses personnes ont assisté à cette cérémonie



Matéo MARIE lisant la lettre de l'Union Française des Associations de Combattants et victimes de guerre (UFAC).



Le maire lisant le message du secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Défense, Kader Arif.



Dépôt de gerbes par les enfants, les anciens combattants et Monsieur le maire.



Lecture des morts de la 1ère guerre mondiale 1914-1918 par Messieurs Thévenot et Petizon.



Les enfants chantant « la Marseillaise »



récitant un poème,



et chantant le chant des Partisans.

A l'issue de cette cérémonie, le maire a invité l'assistance au verre de l'amitié à la salle communale.



**SAINT NICOLAS 2015**

Le samedi 5 décembre, contrairement aux années précédentes, la Saint Nicolas s'est déroulée par une météo printanière. Malgré l'absence de brouillard réfrigérant ou de quelques centimètres de neige, comme c'est souvent le cas et plutôt de circonstance, la magie du personnage a tout de même opéré sur les 150 enfants inscrits cette année. Ils étaient bien contents de ne pas trembler de froid mais seulement de crainte devant ce mystérieux personnage. En tout cas, ils attendent impatiemment ce moment, car ils savent qu'ils sont toujours récompensés par un copieux sachet de friandises. C'est donc une impressionnante procession qui a déambulé dans les rues du village pour aller chercher Saint Nicolas dans les prés «derrière la ville». Et Il est arrivé à l'orée du bois avec son acolyte le Père Fouettard accompagné de son âne qui transportait sur son dos des papillotes pour récompenser les enfants sages. Ce fut aussi l'occasion du traditionnel lâcher de ballons dans un grand ciel bleu, propice à de belles photos.

Arrivés à la salle Jeanne d'Arc, les enfants purent savourer un bon chocolat, préparé et offert par les bénévoles du groupe St Nicolas. Quant aux plus grands, ils se retrouvèrent autour de la marmite de vin chaud, dans une ambiance nous préparant aux fêtes de Noël.

Tout cela fait de ce moment un rendez-vous incontournable de cette fin d'année à Lepuix.



**Merci**

La municipalité et plus particulièrement l'équipe « décoration » remercient chaleureusement Mme Jeanine Ruggeri qui a offert le sapin de Noël qui trône devant la fontaine, place de l'église.

REPAS DES ANCIENS

Le repas des Anciens a eu lieu samedi 12 décembre 2015 à la salle communale du village. La commune compte 180 personnes âgées de plus de 70 ans, 96 personnes ont assisté au repas, les absents ont reçu un petit paquet cadeau.

Le maire, Daniel Roth accueilli les invités et annonça que les personnes les plus âgées de la salle étaient Mme Andrée Colin née en 1922 et M. Julien Marsot né en 1929 mais les doyens du village sont Mme Boeglin Jeanne née en 1921 et M. Leblond Jean ou frère Germain né en 1921.

Andrée Colin



Julien Marsot

Il souhaita un bon après-midi en espérant que chacun revienne encore pendant de nombreuses années.

Il remercia tous les bénévoles qui œuvrent dans l'ombre pour que cette journée soit une réussite : les personnes qui ont décoré la salle et les extérieurs et l'équipe «de bouche» .

Apéritif et mises en bouche, koulibiak de saumon et sa bisque de crustacés, sorbet griotte de Fougerolles, carré de veau aux morilles et gratin en parmentière, fromages et douceur de belles filles ont enchanté les palais de tous les convives.



Le banquet préparé par l'Atelier du Tilleul à Chauv et animé par Claudie et Bernard se déroula dans une joyeuse ambiance.



**RECENSEMENT de la population 2016**  
Des chiffres aujourd'hui pour construire demain

**C'est Utile**

Le recensement de la population permet de connaître le nombre d'habitants dans chaque commune. De ces chiffres découlent la participation de l'État au budget des communes, le nombre de conseillers municipaux, la détermination des modes de scrutin mais aussi l'implantation des commerces, la construction de logements et le développement des moyens de transport.

**C'est simple**

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants pour vous faire recenser en ligne ou, si vous ne pouvez pas, les questionnaires papier à remplir qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

**C'est sûr**

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). Lors du traitement des questionnaires, vos nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

**RECENSEMENT EN LIGNE : POSSIBLE ET ENCORE PLUS SIMPLE !**

Plus de 3,4 millions de personnes ont répondu en ligne en 2015, soit une économie de 31 tonnes de papier. On a tous à y gagner !

Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre agent recenseur, à votre mairie ou vous rendre sur le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr)

## **Le recensement se déroule du 21 janvier au 20 février 2016**

Chaque foyer va recevoir la visite d'un agent recenseur, qui sera muni d'une carte officielle .

Trois agents recenseurs ont en charge cette mission dans la commune :

**Mme Charlene COLIN**

Elle opérera :

rue de Belfort,  
rue de la Beucinière,  
rue de la Noie,  
chemin sous le Bois,  
chemin des Hauts-Prés,  
rue des Mines,  
rue des Prés Corbeaux,  
rue du Querty,  
et rue du Phanitor.



**Mme Manuella SANCHEZ**

est chargée des :  
rue de l'Eglise,  
rue de la Charrière,  
rue des Fouillottes,  
quartier de la Côte et son hameau,  
rue du Moulin,  
rue de Chauveroché,  
et quartier de la Gonfle et son hameau.



**Mme Christine WEIBEL**

a en charge les :  
route du Ballon d'Alsace,  
impasse du Pont,  
quartier du Mont-Jean,  
chemin des Prés Mouillots,  
chemin de la Scierie,  
hameau de la Goutte des Forges,  
lotissement du Ruisseau de la Goutte,  
rue de la Papeterie,  
rue de la Savoureuse,  
Ballon d'Alsace,  
rue Saint-Pierre,  
et l'impasse de la Fonderie.

**CALENDRIER DES MANIFESTATIONS LEPUIX 2016**

**JANVIER**

			LIEUX	
JE	7	Galette des rois	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	16	Assemblée Générale	A. A. P. P. M. A.	Salle Mairie
DI	17	Concours de belote	Raquette Môtieuse	Salle Jeanne d'Arc
JE	21	Concours de belote	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc

**FEVRIER**

DI	7	Repas Familial : Choucroute	Foot F. C. G. L.	Salle Communale
JE	11	Loto interne	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	20	Sortie GRINDELWALD	Ski Club Haute Savoureuse	Grindelwald
SA	27	Concours amical	Ski Club Haute Savoureuse	Planche des Belles Filles

**MARS**

MA	1	Assemblée Générale	Lepuix-Gym	Salle Jeanne d'Arc
JE	3	Beignets de Carnaval	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	5	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale
DI	6	Coupe du CG 90 et Mémorial Samuel Ruggeri	Ski Club Haute Savoureuse	Ballon d'Alsace
JE	17	Journée friture	Club de l'Amitié	
VE	18	Assemblée Générale	Scierie communale	Salle Mairie
SA	19	Carnaval	En route les petits Môtieux	Salle Communale
JE	24	Œufs de Pâques	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	26	Conscrits	Salle communale	
DI	27	Conscrits	Salle communale	
LU	28	Conscrits	Salle communale	

**AVRIL**

SA	?	Vente de fromage	En route les petits Môtieux	Salle Mairie
JE	14	Concours de belote	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
JE	28	Loto	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
VE	29	Assemblée Générale	S. C. H. S.	Salle du tennis
SA	30	1/2 Journée de pêche (Jeunes)	A. A. P. P. M. A.	Etang des Belles Filles

**MAI**

ME	4	Loto	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
JE	5	Trophée des étoiles	F. C. G. L.	Stade Giromagny
SA	7	Feux d'artifice	La Clique	Cour de l'école
DI	8	Cérémonie/Défilé		Défilé + Monument
JE	12	Assemblée Générale	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	21	Portes ouvertes	Club de l'Amitié	Salle Communale

**JUIN**

JE	2	Concours de belote	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA	4	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale
DI	5	Tournoi de Pétanque	SCHS + Raquette Môtieuse	Stade Lepuix
SA	11	Soirée	La Raquette Môtieuse	Salle Communale
SA	18	Fête de la musique	Lepuix-Gym	Salle Communale
SA	25	Feu de Saint-Jean	F. C. G. L.	Stade Lepuix
SA	25	Fête des écoles	En route les petits Môtieux	Salle Communale
DI	26	Journée truite	A. A. P. P. M. A.	Etang des Belles Filles
JE	30	Sortie Annuelle	Club de l'Amitié	

A. C. C. A. : Association Communale de Chasse Agréée

F. C. G. L. : Football Club Giro-Lepuix

S. C. H. S. : Ski Club Haute Savoureuse

A. A. P. P. M. A. : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

JUILLET

DI 3 ou 10	Kermesse du village	Paroisse	
JE 7	Loto interne	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA 16	Portes Ouvertes	Scierie communale	Scierie
DI 17	Portes Ouvertes	Scierie communale	Scierie

AOUT

SA 27	Montée de la Haute Planche	Ski Club Haute Savoureuse	
-------	----------------------------	---------------------------	--

SEPTEMBRE

DI 4	Fête du village	La Clique	Salle Communale
JE 8	Concours de belote + repas du soir	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA 10	Braderie	Secours catholique	Salle Communale
SA 17	Montée cycliste du Ballon d'Alsace	S. C. H. S. et USG VTT	
SA 17	Journée du patrimoine nocturne	Scierie communale	Scierie
DI 18	Journée du patrimoine	Scierie communale	Scierie
JE 29	Loto interne	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc

OCTOBRE

SA 1	Loto du Foot	F. C. G. L.	Salle Communale
JE 13	Repas cochonnailles	Club de l'Amitié	Salle Communale
JE 27	Concours de belote	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
	Participation au festival conte et Cie	Médiathèque	Salle Communale

NOVEMBRE

VE 4	Rencontre belote	Club de l'Amitié	Giromagny
SA 5	Loto	USG VTT	Salle Communale
SA ?	Vente de vin	En route les petits Môtieux	Salle Mairie
JE 10	Concours de belote	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
VE 11	Cérémonie anniversaire de l'armistice de la guerre 1914 - 1918		Défilé + Monument
SA 19	Assemblée Générale	Raquette Môtieuse	Salle Tennis
SA 19	Braderie	Secours Catholique	Salle Communale
DI 27	Repas Choucroute	Club de l'Amitié	Salle Communale

DECEMBRE

JE 1	Marché Noël + Jeanbonhommes	Club de l'Amitié	Salle Jeanne d'Arc
SA 3	Saint Nicolas	La Clique	Salle Jeanne d'Arc
SA 10	Repas des anciens	Municipalité	Salle Communale
JE 15	Repas Noël	Club de l'Amitié	Salle Communale
SA	Vente fromage	En route les petits Môtieux	Salle Mairie

A. C. C. A. : Association Communale de Chasse Agréée

F. C. G. L. : Football Club Giro-Lepuix

S. C. H. S. : Ski Club Haute Savoureuse

A. A. P. P. M. A. : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

*Bonne et heureuse  
nouvelle année*